

**Tableau récapitulatif du régime de restitution
du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée**

Source du crédit	Périodicité	Délai de restitution	Avance
L'exportation	mensuelle	7 jours	Sans
La suspension de la taxe et la retenue à la source	mensuelle	30 jours	
Les investissements de création, de mise à niveau, d'extension, de rénovation, de réaménagement et de changement d'activité	3 mois	30 jours	
L'activité ordinaire			
Entreprises légalement soumises à l'audit d'un commissaire aux comptes sans que la certification comporte des réserves qui affectent l'assiette de l'impôt	6 mois	60 jours	50%
Entreprises relevant de la direction des grandes entreprises, sans vérification approfondie préalable, à condition de joindre à la demande de restitution un rapport du commissaire aux comptes relatif à l'audit du crédit en question		7 jours	Sans
Autres entreprises		120 jours	15%